



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE-SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier aux personnes concernées par le [projet de Règlement numéro APR-412-2025 modifiant le Règlement de construction numéro 1269-2015 afin de revoir les modalités encadrant les systèmes géothermiques](#);

**QUE** le conseil, lors de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2025, a adopté le projet de règlement identifié ci-dessus;

**QUE** l'objet de ce projet de règlement est de modifier la zone d'interdiction pour l'installation de systèmes géothermiques en prohibant ce type de système dans les aires de protection des prises d'eau potable souterraine de la Ville;

**QUE** le projet de règlement **ne contient pas** de disposition susceptible d'approbation référendaire, c'est-à-dire que les citoyens ne peuvent pas s'opposer par un vote à ces modifications. Le règlement s'applique à l'ensemble de la municipalité;



### Légende

- Puits
- Aire de protection
- Cadastre

Localisation des aires de protection des prises d'eau potable municipales

0 250 500 m

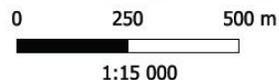
1:24 000



### Légende

- Puits
- Aire de protection
- Cadastre

### Localisation des aires de protection des prises d'eau potable municipales



**QUE** ce règlement est disponible pour consultation au Service du greffe, situé au 2, rue Laurier, aux heures d'ouverture de la mairie soit, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville en choisissant « Vie municipale », « Administration » et « Règlementation municipale ».

**QU'**une consultation publique sur ce projet de règlement aura lieu à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert le **lundi 4 août 2025 à 19 h**, au cours de laquelle seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 9 juillet 2025.

Mélanie Côté  
Assistante-greffière